

28

> NATIONAL

Des déplacements professionnels plus écologiques grâce à Railease

2008. La SNCB commercialise le projet Railease, le duo 'voitures de société et train'. Une solution ingénieuse : les employés peuvent choisir, à tout moment, le moyen de transport le plus approprié.

Qu'est-ce que Railease ?

Railease s'adresse aux entreprises dotées d'un parc automobile. Il se compose d'une formule incluant un certain nombre de voyages quotidiens que les employés peuvent utiliser à leur guise. Il leur suffit de compléter la date pour voyager de façon illimitée toute une journée sur le réseau ferroviaire belge. La flexibilité et la facilité d'utilisation sont ici les maîtres mots.

Comment fonctionne Railease ?

Tout employé souhaitant bénéficier de la formule Railease reçoit une carte mère personnalisée. De son côté, l'entreprise peut acheter plusieurs cartes libre-parcours pour 20, 40 ou 60 jours de voyage, non nominatives et donc échangeables entre les membres de son personnel en

Evolution du nombre d'usagers



Railease évite le rejet d'**1 tonne de CO₂** par automobile/par an
90 entreprises ont choisi Railease
1 facture centralisée par commande

possession d'une carte mère. Il faut juste inscrire la date du voyage. Ce jour-là, l'usager peut donc circuler librement sur le réseau ferroviaire intérieur et éventuellement utiliser un autre moyen de transport public (De Lijn, TEC).

Quels sont les avantages pour l'entreprise ?

- **Réduction des coûts :**
 - diminution du nombre de kilomètres parcourus, donc diminution des frais de carburant, de leasing... ;
 - diminution du nombre d'emplacements de parking nécessaires ;
 - récupération de la T.V.A. (6 %).
- **Augmentation de la productivité des employés :**
 - garantie de la meilleure durée de trajet possible ;
 - possibilité pour le travailleur de travailler dans le train.
- **Administration simple :**
 - simplicité de la procédure de commande ;

- établissement d'une seule facture centralisée.

• Ecologie:

- recours à des modes de transport plus écologiques (train, tram, bus);
- réduction des émissions de CO₂.

Quels sont les avantages pour l'employé ?

- **Convivialité :**
 - il ne doit pas acheter de billet à l'avance ;
 - il doit simplement compléter la date du voyage.
- **Diminution du stress pendant les déplacements**
- **Possibilité de travailler pendant le trajet**

Plus d'informations sur Railease ?

Contactez le Businesscenter de SNCB Mobility :
B-MO.072 s.13/8,
Avenue de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles
02/528.25.28, business@sncb.be